

A quoi servent les soins palliatifs ?

Le site du Docteur Jean-Marc SOUQUET

Adresse du site : www.docvadis.fr/drjmsouquet



Validé par

le Comité Scientifique Oncologie

La démarche palliative place le malade au cœur d'un dispositif qui fait intervenir différents acteurs et professionnels de santé. Ils vont prendre en compte et soulager ses souffrances pour améliorer la qualité de sa fin de vie. Cette démarche a aussi pour but d'accompagner et de soutenir l'entourage du patient.

A quoi servent les soins palliatifs ?

Si vous, ou un de vos proches, êtes atteint d'une maladie grave et évolutive, les soins palliatifs constituent un ensemble de dispositifs mis en place pour soulager les symptômes liés à la maladie, et notamment la douleur. Ils ont également pour objectif d'anticiper les complications médicales pénibles et inutiles. Les soins palliatifs permettent d'éviter l'acharnement thérapeutique et les traitements déraisonnables, mais aussi de privilégier la qualité de la fin de vie.

Quand décide-t-on la mise en place de soins palliatifs ?

Généralement, les soins palliatifs interviennent à la suite des soins curatifs qui ont échoué à guérir ou à stabiliser la maladie, mais ils peuvent être anticipés. Avec l'équipe soignante, il est possible de discuter, à tout moment, de l'opportunité de leur mise en place. L'instauration des soins palliatifs ne constitue, en aucun cas, un arrêt de la prise en charge du malade.

Les traitements palliatifs vont-ils hâter la mort ?

Non. Si on considère la mort comme un processus normal, ils ne l'accélèrent pas ni ne la retardent. Ils ont pour objectifs de soulager la douleur et de traiter les autres symptômes de la maladie. Ils permettent aussi

de soutenir le malade et son entourage, de l'aider à préserver sa qualité de vie.

Qu'y a-t-il en plus des traitements médicaux ?

Les soins palliatifs ne se réduisent pas à des traitements médicaux visant à prévenir les complications et à soulager la souffrance physique. Il s'agit aussi de prendre en compte les souffrances psychologiques, sociales et spirituelles de ceux qui ne peuvent plus guérir et de respecter leur dignité. La prise en charge est pluridisciplinaire et elle repose sur les interventions de différents acteurs et professionnels de santé : médecins, infirmier(ère)s, aides-soignant(e)s, kinésithérapeutes, diététicien(enne)s, psychologues, assistants sociaux. Des bénévoles et des représentants des différents cultes peuvent aussi accompagner le malade en fin de vie...

Peut-on demander l'arrêt des soins palliatifs ?

Oui. Quand cela est possible, le malade peut demander l'arrêt des traitements actifs, qui le maintiennent artificiellement en vie. Il peut aussi l'avoir envisagé dans des « directives anticipées ». La décision d'arrêt de traitement sera prise par le médecin en charge du patient, après concertation avec l'équipe soignante et avec l'avis motivé d'au moins un autre médecin, appelé en tant que consultant. Ce collègue prendra en compte les souhaits que le malade aurait antérieurement exprimés. La sédation et l'analgésie, mises en place pour le confort du malade, peuvent conduire à diminuer le temps qui reste à vivre. Mais ces traitements terminaux ne doivent pas avoir comme objectif de précipiter la mort. En France, l'euthanasie reste illégale. La démarche palliative pourrait être considérée comme une voie médiane entre acharnement thérapeutique et euthanasie. C'est une manière d'accompagner le malade dans sa fin de vie en le soulageant sans excès et avec dignité : « Tout ce qu'il reste à faire, quand il n'y a plus rien à faire ! »

Un service téléphonique national a été mis en place à l'initiative du ministre de la Santé. Ce service d'information, d'orientation et d'écoute est destiné à répondre à toutes les questions relatives à la fin de la vie. Il offre également une aide pratique, psychologique, sociale et juridique à toute personne concernée : famille, proche, personne malade ou en fin de vie, professionnel de santé, bénévole. « Accompagner la fin de la vie, s'informer, en parler » au 0 811 020 300. La ligne est ouverte du lundi au samedi, de 8 h 30 à 19 h 30.